Avis de recrutement d'un responsable de chantier ou d'un contremaitre pour l'aménagement d'un local de coopérative de pêche à Bezin, 4e section communale de la Petite Rivière des Nippes

I. Mise en contexte

JP/HRO-CORE via HTR, l'initiative « Haiti prend Racine ou Ayiti Vèt », a obtenu un financement du Fonds de la Biodiversité des Caraïbes (CBF) pour la mise en œuvre d'une deuxième phase du projet d'Adaptation basée sur les Écosystèmes intitulé : « Paiement des services écosystémiques pour restaurer et protéger les mangroves de Bondeau, Pestel et Corail » dans les départements des Nippes et Grand'Anse. D'une manière holistique de la montagne à la mer, ce projet s'articule autour de trois principales composantes visant à atténuer les impacts du changement climatique :

- La composante " moyens de subsistance " qui développe des chaînes de valeur et améliore les conditions de vie des communautés locales.
- La composante gouvernance environnementale qui renforce les capacités des autorités locales et leaders communautaires en matière de gestion des ressources naturelles, y compris la forêt de mangrove, et sensibilise la communauté également à la gestion des ressources naturelles.
- La composante restauration écologique qui facilite la gestion des forêts de mangrove et des bassins versants dégradés.

Pour répondre à la composante de développement des chaines de valeur visant à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et des pêcheurs, le projet entend de renforcer la capacité des structures de pêche dans ses zones d'intervention. C'est ainsi qu'un appui a été fourni à l'APMKB (Asosiyasyon Pechè Machan'n katriyèm Bezin) qui regroupe environ 69 personnes (pêcheurs et marchandes de poisson) dans une dynamique de transformation en coopérative de pêche, KOPENIP (Koperativ Pèch Nip). Dans le cadre de cet appui, la dotation de KOPENIP d'un local contenant d'un espace de réunion, d'une boutique d'intrants, d'un espace de stockage et d'un point de vente des fruits de mer a été l'objet. En effet, un container de 45 pieds de long a été livré. À présent, JP/HRO-CORE cherche à recruter un responsable de chantier ou un

contremaitre pour assurer l'aménagement de ce container afin qu'il puisse servir convenablement de local à la coopérative.

II. Objectif du travail

Ce travail consiste à aménager le container livré à la coopérative de pêche KOPENIP afin de le transformer en un local fonctionnel répondant aux besoins d'espaces susmentionnés. En fait, il s'agit de :

- ✓ Construire un socle pour placer le container de manière définitive ;
- ✓ Construire une toiture qui va assurer à la fois la protection du container et la couverture de l'espace aménager à l'entrée du container pour les rencontres ;
- ✓ Placer deux portes et trois fenêtres à la face d'entrée du container pour faciliter l'aération et la délimitation du container en trois parties (point de vente des fruits de mer, espace de stockage et boutique d'intrants de pêche) ;
- ✓ Mettre en place une structure de protection au-dessus de la toiture pour l'emplacement de quatre (4) panneaux solaires ;
- ✓ Bétonner l'espace à aménager pour les rencontres ;

III. Principales responsabilités du responsable de construction ou du contremaitre

Le responsable de chantier est responsable de tous les travaux d'aménagement du container tels que la maçonnerie, la charpente et la ferronnerie. Il doit s'assurer de la qualité et de la conformité des travaux réalisés, de proposer des ajustements répondant à une meilleure utilisation et de durabilité. En fait, il revient de procéder à la mobilisation d'une équipe constituée de maçon, charpente et ferronnerie. À la suite d'une évaluation de l'espace, les travaux suivants seront menés.

1. La construction d'un socle suivant la longueur et la largeur du container avec une profondeur raisonnable (longueur et largeur du container 14m x 2.4m) ;
2. La construction d'une toiture en structure métallique et de tôle trapézoïdale qui va assurer la couverture du container et celle d'un espace préparé pour des rencontres de dimension (14m x 3 m) ;
3. L'emplacement à la face d'entrée du container de deux (2) portes de dimension (1m x 2m) et trois (3) fenêtres de dimension (1m x 1m). Les portes et les fenêtres seront constituées des parties sciées, enlevées du container et encadrées avec de la cornière.
4. La mise en place d'une structure de protection de quatre (4) panneaux solaires de 400 watts au-dessus du toit ;
5. La délimitation de l'intérieure du container en trois (3) parties avec l'utilisation de playood ½ et de bois 2x4 ;
6. La réalisation du bétonnage de l'espace de réunion de dimension (14m x 3m) ;

IV. Tavaux attendus

Dans le cadre de l'aménagement du container, les travaux attendus sont les suivants :

1. La construction du socle pour l'emplacement du container ;
2. La construction de la toiture métallique pour la couverture du container et l'espace de réunion ;
3. L'emplacement de deux (2) portes et trois (3) fenêtres à l'entrée du container ;
4. La délimitation du container en trois (3) compartiments ;
5. Le bétonnage de l'espace de réunion

V. Contenu de la proposition

Le responsable de chantier ou le contremaitre devra soumettre une proposition technique qui prendra en compte les points ci-dessous et un budget détaillé en Excel.

1. Compréhension du travail ;
2. Méthodes à utiliser ;
3. Présentation des activités à réaliser ;
4. Calendrier pour la réalisation des travaux ;
5. Contrôle et suivi ;
6. Budget présentant les devis de charpente, maçonnerie et ferronnerie

VI. Durée des travaux

L'ensemble des travaux devra réaliser sur une période de 2 mois à partir de la signature du contrat.

VII. Aspect administratif

Le responsable de chantier devra travailler sous la supervision du responsable de projet et en collaboration avec les responsables de KOPENIP. Le responsable de chantier devra utiliser ses propres outils, matériels et équipements et, devra être disponible sur le chantier pour s'assurer de la qualité et de la conformité des travaux effectués.

VIII. Qualifications et expériences requises

Le responsable de chantier ou contremaitre devra remplir les conditions suivantes :

- Résider dans la commune de Petite Rivière des Nippes ou dans les communes avoisinantes ;
- Avoir une très bonne expérience dans le domaine de construction ;
- Faire preuve d'honnêteté et le respect des délais ;

- Avoir la capacité d’assurer une bonne gestion du chantier ;

IX. Modalités de paiements

Le responsable de chantier sera payé sur la base des coûts afférents aux services fournis et dûment justifiés dans le dossier de l’offre financière acceptée. Le paiement des émoluments se fera par tranche d’allocation négociée sur la base d’un chronogramme de travail dûment justifiés. La libération de la tranche suivante est liée à la fourniture de tous les travaux validés.

PS. Aussi, il faut noter qu’il n’y aura ni ajustement des coûts ni ajouts de jours liés aux fluctuations du marché ou à une sous-estimation du travail et qui seraient survenus après la conclusion du contrat.

Date limite et lieu de soumission du dossier

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de soumettre leur proposition par courriel **hrstaffing@jphro.org** au plus tard le 15 septembre à 4 :00 pm à l'adresse suivante : Puits Blain 6, Pétion ville.